

RENAULT

GUYANCOURT - AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78084 GUYANCOURT CEDEX API : FR TCR LOG 0 23

TCR : $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 01 76 83 22 93 $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 06 82 55 83 16 $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 01 76 89 12 36 CTA : $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 01 76 87 63 09 $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 06 04 18 63 89 $\stackrel{\text{\tiny{de}}}{=}$ 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com sud.aubevoye@renault.com www.sudrenault.org



Tract N°2 janvier 2017

SIGNATURE DU NOUVEL ACCORD COMPÉTITIVITÉ

La fin d'un suspense insoutenable!



Ouf! Plus de 3 mois durant lesquels la direction nous aura donné l'illusion de négociations!

3 mois qui s'achèvent pour elle dans le soulagement, avec cet épilogue tellement imprévisible : on prend les mêmes signataires qu'en 2013 et on recommence !

SUD se prononce contre la signature de ce nouvel accord!

L'Union Syndicale SUD du Groupe Renault (USSGR), qui regroupe les syndicats SUD des établissements Renault de Batilly, Cléon, Douai, Grand-Couronne, Guyancourt, Lardy, Maubeuge et Sandouville, se prononce contre la signature du nouvel accord de compétitivité intitulé « CAP 2020 ».

Un accord qui va diminuer les effectifs

Malgré les 3600 embauches annoncées pour les 3 prochaines années, les effectifs vont continuer à décroitre à cause des départs naturels (retraite, démissions, licenciements, départs anticipés...), et de la réduction « d'au moins 50% du nombre de contrats d'intérim ».

Un accord qui augmente la flexibilité

Cet accord prévoit un allongement obligatoire des séances de travail d'1h (jusqu'à « 8 séances par mois et 50 séances à l'année »), et des samedis travaillés obligatoires (dans les périodes de basse activité, la direction pourra positionner des jours de RTT collectifs appelés désormais "jours d'ajustement", le salarié devant ensuite rembourser ces jours par l'exécution de samedis obligatoires si son compteur temps collectif est négatif). Le délai de prévenance de ces séances obligatoires peut « être réduit à 2 jours ouvrables ». Ces mesures constituent autant d'atteintes à la vie privée des salariés.

Un accord qui met fin aux Augmentations Générales de Salaire

Comme seules mesures salariales collectives, l'accord renvoie à de futures négociations sur l'intéressement, les futures NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ne devant porter que sur des mesures individuelles.

Cet accord entérine donc la suppression des Augmentations Générales de Salaires, et donc la poursuite du blocage des salaires tandis que les 10 plus hautes rémunérations du Groupe ont déjà explosé de 135 % entre 2013 et 2015 en dépassant les 9 millions d'euros/an.

Un accord qui intensifie le travail dans les usines

Ce nouvel accord compétitivité fixe pour objectif que « l'ensemble des usines françaises [du groupe Renault] puisse atteindre, en moyenne, 90 véhicules par employé et par an à horizon 2019 », contre 64 actuellement, soit une augmentation de productivité de 40 % en trois ans.

Cet objectif va entrainer une nouvelle dégradation des conditions de travail dans les usines du groupe, générant une hausse des risques d'accidents du travail, de maladie professionnelle et une baisse de l'espérance de vie.

Un accord qui amplifie les externalisations dans l'Ingénierie/Tertiaire

Le travail temporaire a bondi de 232% au niveau du Groupe en 2015. Sur l'établissement de Guyancourt, 4000 salariés prestataires sont présents dans les métiers de l'IV, soit l'équivalent de 40% des effectifs Renault. Ce nouvel accord promet d'amplifier l'externalisation d'activités d'Ingénierie/Tertiaire entières, afin « de développer le travail en partenariats en complément de la sous-traitance classique ».

Une course sans fin vers le moins disant social

Ce nouvel accord de compétitivité entérine de nouveaux reculs pour les salariés, alors que Renault s'apprête à annoncer de nouveaux bénéfices record pour 2017 et que son PDG spécule sur 6 millions d'euros de stock-options en plus de ses salaires cumulés.

Sans surprise, les syndicats CGFE/CGC, FO et CFDT Renault ont annoncé qu'ils signeraient cet accord, comme ils ont signé l'accord compétitivité de 2013. Ils se présentent donc comme des « partenaires durables » pour accompagner la course sans fin vers le moins-disant social.

L'heure est à la contre-offensive

Pour SUD Renault, la signature de cet accord ne signifie pas la paix sociale : il n'est pas question d'accompagner ces reculs sociaux, mais au contraire d'y résister et de passer à la contre-offensive.

SUD Renault s'engage à tout faire pour combattre les effets néfastes de ce nouvel accord de compétitivité, et invite tous les salariés à rejoindre ses rangs et à participer aux prochaines mobilisations.